

**DELIBERATION N° 20\_10**

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : DETR MODIFICATION PLAN  
FINANCEMENT MAISON OFFICE  
TOURISME INTERCOMMUNALE**

**Date de la convocation :** le 30 janvier 2020

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 30</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	---

**CONSIDERANT** le projet de construction de l'Office de Tourisme intercommunal

**CONSIDERANT** la circulaire DETR 2020 et la bonification de +10% de la subvention aux projets mobilisant du Bois des Alpes certifié, ou équivalent, dans leur réalisation (Structure et Gros Œuvre) ;

**CONSIDERANT** que le projet de construction de l'Office de Tourisme intercommunal et de la Maison du Parc a été réfléchi et conçu pour intégrer au maximum le bois de Chartreuse et être en adéquation avec la ressource et les savoir-faire locaux et par conséquent s'inscrit pleinement dans cette démarche. Le volume de bois en bois des Alpes pour le projet est estimé à 100m<sup>3</sup> dont 85 m<sup>3</sup> en bois de Chartreuse

**CONSIDERANT** qu'il convient de réajuster le plan de financement du siège de l'OTi/Maison du PNRC en intégrant ce bonus :

<b>DEPENSES</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	
Travaux	946 000,00 €	
Etude et maîtrise d'œuvre	184 000,00 €	
Divers et imprévus	70 000,00 €	
<b>RECETTES</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	
DETR	275 000,00 €	23%
CD38	360 000,00 €	30%
REGION (CAR)	170 000,00 €	14%
AUTOFINANCEMENT	395 000,00 €	33%

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 20/02/2020

**SLOW**

ID : 038-200040111-20200206-20\_\_10-DE

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 13 février 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE

